

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020**

Convocation le 08 juin 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi douze juin, à dix-neuf heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes du bourg de Carnac, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIE.

**Étaient présents** : Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Marion MAGAGNOSC, Virginie MASSON, Christelle SOUQUES-MIAN, Véronique SUDRE, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

**Était excusé** : Laurent LAGARDE

**Secrétaire de séance** : Anthony HENRAS

**DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RECOUVREMENT CONTENTIEUX**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la comptable du trésor concernant le recouvrement contentieux des produits locaux et notamment la nouvelle réglementation.

La comptable peut engager des poursuites sur autorisation de l'ordonnateur à l'encontre de tiers détenteur (banque, employeur, autres...) pour tout montant.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

1° dispense le comptable de solliciter l'autorisation de poursuivre pour les mises en demeures de payer (ce qui accélère la procédure)

2° autorise le comptable, d'engager les poursuites par voie de saisie administrative à tiers détenteurs (SATD).

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A CARNAC-ROUFFIAC, le 12 juin 2020

Le Maire,

Mathieu MOLINIE



Fait et délibéré en séance publique,  
les jour, mois et an que dessus

Cet acte a été publié le 16/06/2020

Le Maire,

Mathieu MOLINIE

